

ÉLIRE EN 5 ÉTAPES

ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 18 OCTOBRE 2015



easyvote

Deviens l'un des 1000 Vote-Heros et encourage tes amis à participer aux élections nationales. Nous vous informons en continu, toi et tes amis, sur les élections à venir : élire devient vraiment easy.
Inscris-toi dès à présent sur www.votehow2015.ch

Tes amis ne votent pas et cela t'énerve ?

Tu peux changer cela ! Participe à #VoteNow2015



VOTE NOW 2015

ÉLIRE EN 5 ÉTAPES

1

PRÉPARE-TOI

- Ouvre l'enveloppe électorale à l'endroit indiqué pour pouvoir à nouveau la coller à la fin.
- Trie le matériel.



ÉLIRE LE CONSEIL NATIONAL

Tu as reçu différentes listes. Toutefois, tu ne peux déposer qu'une seule liste. Trois possibilités s'offrent à toi :

Qui reçoit mes suffrages ?

Lorsque tu élis un-e candidat-e au Conseil national, le candidat reçoit une voix (suffrage nominatif), et ainsi par conséquent le parti auquel il est affilié reçoit automatiquement une voix (suffrage de parti).

easyvote.ch/conseilnational
Regarde dans la rubrique «CONSEIL NATIONAL» les candidats qui te correspondent le mieux et établis ta propre liste. Ainsi, tu as déjà une idée de liste qu'il te suffit de recopier sur le bulletin électoral officiel.

LISTE FRANCHE (NON MODIFIÉE)

Prends la liste imprimée du parti qui a su te convaincre et n'y apporte aucune modification. Tu élis ainsi tous les candidat-e-s proposés par le parti et tu donnes tous les suffrages à ce parti.

MODIFIER UNE LISTE

Prends une liste imprimée et modifie-la à la main selon tes envies.

Tu peux :

LISTE VIERGE

Tu peux la remplir toi-même à la main.



ÉLIRE LE CONSEIL DES ÉTATS

Dans la plupart des cantons, tu dois élire deux personnes pour le Conseil des États. Dans les six anciens demi-cantons, une seule personne est élue. Pour l'élection du Conseil des États les règles diffèrent selon les cantons. Il te faut donc prendre connaissance des informations fournies dans le matériel électoral officiel.

Numéro du liste: 99
Nom du parti: easyvote.ch **D**

No.	Nom
99.01.	Dominique Rochat
99.01. 99.02.	B Dominique Rochat Marc Dupont
99.03.	Jorge Sanchez
04.02. 99.04.	Marie Dumoulin Marta Ferreira A
04.03.	C Mathilde Favre
01.05.	Aurélien Aymon

A Biffer : Si tu ne souhaites pas élire des candidat-e-s, tu peux biffer leurs noms.

B Cumuler : Tu peux inscrire une seconde fois le nom d'un candidat sur ta liste. Tu lui accordes ainsi deux suffrages.

C Panacher : Tu peux aussi inscrire un candidat d'un autre parti sur la liste que tu as choisie. Tu donnes ainsi tes suffrages à plusieurs partis.

D Dénomination de parti : Tu peux changer le nom du parti au sommet de la liste ; n'oublie pas d'inscrire également le numéro correspondant. Si toutes les lignes de ta liste ne sont pas remplies, ces suffrages sont attribués au parti désigné.

! CHECK-LIST

- Min. 1 candidat-e.
- N'inscrire au maximum que deux fois chaque candidat.
- Inscrire au minimum 1 candidat-e et au maximum autant que le nombre de lignes à disposition.
- N'élire que les candidats officiels du canton qui ont un numéro de candidat. Les candidat-e-s officiels sont ceux que tu trouves sur les listes imprimées.

easyvote.ch/conseildestats
Trouve tes candidats préférés dans la rubrique «CONSEIL DES ÉTATS».

Exceptions:
Dans les cantons du JU et de NE, la procédure d'élection des députés au Conseil des États est la même que pour celle du Conseil national. Tu peux donc te référer à l'étape 2 ; néanmoins, tu ne peux pas cumuler les suffrages. Les cantons d'AI, AR, GL, OW, de NW et d'UR n'ont qu'un conseiller national qui est élu comme le conseiller des États. Tu peux donc te référer à l'étape 3. Dans le canton d'AI, le conseiller des États a déjà été élu lors de la dernière Landsgemeinde. Ainsi, seul le conseiller national sera élu le 18 octobre.

! CHECK-LIST

- N'écrire qu'une fois chaque candidat.
- Le maximum de personnes que tu peux élire correspond au nombre de sièges disponibles.
- Renseigne-toi pour savoir si dans ton canton tu peux élire n'importe quelle personne ayant le droit de vote ou si tu ne peux élire que les candidats officiels.

Selon le canton, ton bulletin de vote peut, par exemple apparaître ainsi :

BULLETIN VIERGE

Tu dois écrire **à la main** et sur les lignes les candidat-e-s que tu veux élire.

ou

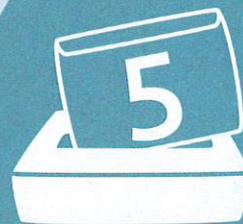
LISTE À COCHER

Fais une croix à côté des candidat-e-s que tu souhaites élire. S'il y a des lignes vides, tu peux y inscrire le nom des candidat-e-s **à la main**.



VÉRIFIER, SIGNER, COLLER

- Tu as remplis correctement et à la main les deux bulletins électoraux ?
- Signe la feuille de réexpédition. Dans certains cantons, tu dois signer à même l'enveloppe.
- Insère les deux bulletins dans la petite enveloppe correspondante et ferme-la. Place maintenant la petite enveloppe et la feuille de réexpédition dans la grande enveloppe.



#VOTENOW2015

- PAR POSTE:** Est-ce que le couvert est déjà timbré? Si tel n'est pas le cas, colles-y un timbre. Dépose ton enveloppe électorale dans la boîte aux lettres la plus proche – mais prends garde à ce qu'il ne soit pas trop tard!
- A LA URNE:** Dépose personnellement ton enveloppe électorale aux urnes ou passe à la commune pour l'y apporter. Tu trouves dans ton matériel électoral les informations relatives à ce que tu dois prendre et jusqu'à quelle date c'est possible.

 easyvote.ch/ouvoter

Tu peux savoir où se trouve la boîte aux lettres la plus proche dans tes environs dans la rubrique «OÙ VOTER».